Débrief

Autour d'un CAFÉ

Dans le quartier du Moulin d'Olivet

Saint-Grégoire

Merci pour votre participation, ce samedi 3 octobre. Vous êtes venus à notre rencontre pour discuter des sujets qui vous tiennent à cœur.

Au verso de ce flyer, vous trouverez une synthèse des points évoqués lors de cette réunion de quartier. N'hésitez pas à continuer à nous faire part de vos remarques ou questions en écrivant à monquartier@saint-gregoire.fr. Vos messages sont systématiquement relayés à mon cabinet ainsi qu'à votre référent de quartier (Guillaume de Vergie).

J'en profite également pour remercier votre association de quartier pour son implication.



Très belle journée à vous,

Laëtitia Remoissenet

Débrief

Autour d'un CAFÉ

Dans le quartier du Moulin d'Olivet

Saint-Grégoire

1. Sécurité et tranquillité publique

- Police municipale : elle ne fonctionne pas 24 h/24 ; ses horaires varient selon les plannings et incluent soirées et week-ends. Deux agents ont été recrutés en 2025, deux autres le seront au cours du mandat.
- Vidéoprotection : 45 caméras seront opérationnelles sur la commune d'ici la fin de l'année. Trois sont déjà en place depuis plusieurs années sur votre secteur ; une nouvelle est prévue cette année boulevard Schuman.

2. Mobilités, voirie et circulation

- Rond-point d'Alphasis : Rennes Métropole n'est pas favorable à un feu tricolore ; une bretelle à proximité de la BPO est envisagée de longue date. La circulation y a baissé, avec moins de salariés présents au pôle Alphasis.
- Vitesse : une vingtaine de contrôles ont été menés sur le secteur, avec des dépassements modérés ; ils se poursuivent. Le choix d'une limitation à 30 ou 50 km/h sera soumis à l'avis de votre association de quartier.
- Trottinettes et vélos : le trottoir est réservé aux piétons (vélos interdits, sauf enfants de moins de 8 ans à l'allure du pas). Les trottinettes électriques, limitées à 25 km/h, circulent sur la chaussée et les pistes cyclables.
- Priorité à droite rue Schuman : la signalétique en place devrait pouvoir répondre aux exigences. Malheureusement, la priorité n'est pas toujours respectée.
- Trambus : la commune a proposé des alternatives là où un site propre n'est pas envisageable (compétence de Rennes Métropole).

3. Urbanisme et foncier

- Terrain derrière le pôle tennis : le PLUi n'y autorise pas de logements collectifs.
- Ancien CFA du Pontay : le bâtiment accueille des familles ukrainiennes jusqu'à fin 2026 ; il sera ensuite réhabilité.
- Ancienne concession Dacia : propriété privée, le projet est en attente. Le plan de circulation pourrait être revu en fonction du futur projet.

4. Espaces verts et cadre de vie

- Brigade d'intervention de proximité (BIP) : cette équipe répond rapidement aux petites urgences du quotidien sur l'espace public.
- Sept parcs en projet : la Prairie au bord du canal, le jardin public Kermaria, le Square (derrière Clotilde-Vautier), le parc central du Bout-du-Monde, les Jardins de Kerfleury, l'Écrin des Re-Sources (Maison-Blanche) et, dans votre quartier, les Berges de la Mare au Pontay.
- Travaux petit pont de bois (derrière le Pontay) : les lamelles usées seront remplacées courant novembre.
- Conteneur à verre rue d'Ouessant : son déplacement ou son enfouissement est impossible en raison des réseaux ; son remplacement et le nettoyage des abords ont été demandés à Rennes Métropole.

5. Vie locale, sport et associations

- Stade Yves Le Minoux : les utilisateurs doivent ramasser leurs déchets ; une sensibilisation sera menée auprès des clubs, des encadrants et des utilisateurs.
- Subventions aux associations : le partenariat entre la Ville et les associations est en cours de refonte, au-delà des seuls critères de subvention (charte, convention, accompagnement).